ORGANISATION FOUR LA MISE EN VALEUR SLASSON SLASSON SU FLEUVE SENEGAL

PROJET D'ETUDE DE LA NAVIGABILITE ET DES PORTS DU FLEUVE SENEGAL

REG.85

SITUATION D'EXECUTION TECHNIQUE DU PROJET

I - CONDITIONS GREERALIS -

1.1. - Objectifs du Projet -

Le Projet d'Etude de la Mavigabilité et des Ports du fleuve Sénégal (NEG.86), dont le plac d'opération a été signé le 8 Mai 1967 entre le Programme des Mations Unies pour la Développement (PPUD) et les Etats Membres de l'Organisation des Etats Riverains du Sénégal (CERS) e entrepris ses études à partir du 25 Avril 1969.

La durée des opérations, dont l'exécution : été confiée à l'Organisation des l'ations Unies (ONU) en collaboration étroite evec l'OZES, initialement prévue pour 3 ans, a, en fait, été de 4 ans. l'algré catte prolongation certaines questions demeurent pendentes.

Le Projet Régional 86 eveit pour objectif principal :

- l'étude, les recherches et les travaux de démonstration pilote en vue du développement de la navigation sur le tronçon du fleuve Sénégal allant de l'embouchure à Kayes (940 kms).
- l'amélioration des conditions de la navigation
- la création de liaison entre les transports fluviaux et maritimes
- l'organisation des transports fluviaux-maritimes avec l'utilisation des bateaux les mieux adapt/s.

1.2. - Financement -

Le financement des opérations du Projet devoit être conjointement assuré par le PMUD et les Gouvernements Membres de l'OZRS selon la répartition ci-dessous, après l'ajustement intervenu le 11 Février 1970.

- - la contribution du Fonds Spécial 1 274 400 US §
 - les contributions des Gouvernements
 aux dépenses locales d'exécution 68 600 US 0

pour un total de 1 919 000 US \$

En fait, les dépenses réelles d'exécution du Projet, dont certaines opérations sont encore en cours, auront certainement un montant différent.

II - ETUDES ET TRAVAUX EXECUTES -

Au cours de sa période d'activité, le Projet a effectué un certain nombre de travaux d'étude et de recherche qui ont fait l'objet de rapports dont la liste est communiquée en annexe. Ces rapports ont été soumis à l'OERS, aux Etats Membres et à l'Agence d'Exécution l'ONU.

Les travaux exécutés portent essentiellement sur les études de préinvestissement concernant les donaines de l'économie du transport fluvial, des recherches hydrologiques, des ports et escales portuaires, de la flotte et des questions juridiques.

2.1. - Etudes Economiques.

- Calculs préalables concernant les pronostics des fonds navigables sur le fleuve pour les différentes variantes de la régularisation du cours principal, ainsi que l'évaluation du coût du transport des marchandises selon ces variantes (Rapport nº 1 de l'annexe).

Des observations ont été faites dans le secteur compris entre Saint-Louis et Kayes dans l'hypothèse d'une régularisation assurant des débits constants de 200 à 600 m3/s à Bakel.

- Détermination d'un trafic marchandises économiquement rationnel à court et moyen terme. (Rapport n° 3 de l'annexe).
- Détermination des caractéristiques des types de bateaux les mieux adaptés pour la navigation sur le fleuve lors de la première étape de son aménagement. (Rapport n° 7 de l'annexe).
- Etude sur le développement éventuel du trafic passagers sur le fleuve Sénégal (rapport n° 13 de l'annexe).

2.2. - Etudes et Recherches Hydrologiques.

- Lors de la campagne 1968-1969, le dépouillement des statistiques et des données disponibles sur le fleuve a été effectué.

Des postes d'observations ont été organisés en vue de recueillir des renseignements complémentaires.

- Les levés effectués ont permis d'étudier et d'analyser d'une part, les déformations des seuils, d'autre part, les déformations de la langue de Barbarie et les variations des hauteurs de la houle de l'océan dans la zone côtière.(Rapport n° 2 de l'annexe).
- les données concernant les fonds à la barre ont fait l'objet d'un dépouillement spécial. (Rapport n° 6 de l'annexe).
- En 1970, les levés hydrographiques effectués sur 8 seuils ont permis d'obtenir des données plus précises utilisables lors de l'élaboration de leurs schémas d'aménagement.

- Il a été procédé à la mise au point d'un système de balisage pour le fleuve Sénégal et l'organisation d'un service de balisage (Repport n° 9 et 10 de l'annexe).
- le schéma d'aménagement de la voie navigable du fleuve a fait l'objet de l'étude contenue dans le rapport n° 15 de l'annexe.

Cette étude a notemment permis de définir les travaux d'amélioration du chenal navigable (amélioration des seuils, évaluation approximative des investissements et du coût des travaux et de l'équipement nécessaire pour leur exécution).

- les documents devant servir à la réédition de l'Atlas nautique du tronçon Embouchura-Boghé (400 km environ) ont été préparés et transmis à l'I.G.N. avec lequel un sous-contrat a été passé. Les tirages sont attendus dans les jours qui viennent.

2.3. - Etudes des Ports et Escales Portueires.

L'absence de débouché maritime valable et insuffisance des équipements aux escales portunires constituent, entre autres, des facteurs défavorables au développement du trafic fluvial. Aussi le Projet a entrepris les études suivantes :

- Elaboration des avant-projets d'un complexe portuaires (commerce et pêche) dans la région de Saint-Louis et d'un port de commerce à Kayes. Cette étude a été confiéc à une firme Canadodanoise sur la base des spécifications préparées par le Projet. La firme sous-contractante a déjà déposé son rapport intérimaire présentant plusieurs schémas d'organisation du transbordement des marchandises de le mer au fleuve et vice versa ainsi que ceux relatifs au transbordement en amont (Kayes et Ambidédi). (rapport n° 19)

- Levés topographiques et hydrographiques des escales de : Rosso, Richard-Toll, Dagana, Podor, Boghé, Kaédi, Matam, Bakel, Ambidédi et Kayes, ainsi que les prospections géologiques sur 8 d'entre elles. Les résultats de ces études sont contenus dans les rapports nº 11 et 12 de l'annaxe.
- Les études précédentes ont permis l'élaboration des schémas d'amélioration et de développement des escales de Rosso, Richard-Tell, Dagane, Podor, Boghé, Knédi, Matam et Bakel (Rapport nº 14 de l'annexa).

7.4. - Etudos Juridiques.

La navigation et les transports sur le fleuve ne peuvent se développer de manière rationnelle sans un cadre juridique harmonisé pour l'ensemble des Etats concernés. A cet affet, un projet de Code relatif à la navigation et aux transports sur le fleuve Sénégal a été préparé : (Repport n° 18 de l'annexe). Ce projet de Code traite essentiellement de la navigation, des transports fluviaux et de la juridiction.

2.5. - Acquisition, livraison et exploitation expérimentale des bateaux.

Les conditions optime que doivent réunir les bateaux destinés à la navigation sur le fleuve lors de la première étape de son aménagement ont été définies. Les spécifications des bateaux retenus ont été transmises à l'ONU qui a recruté un architecte naval pour l'élaboration des schémas correspondants. L'étude de ces schémas se poursuit actuellement. Les types retenus devront faire l'objet d'un appel d'offres international. Mais il est à craindre que le manque de crédit dans le cadre du Projet actuel ne conduise éventuellement à l'acquisition d'un seul bateau.

III - RESULTATS DES ETUDES -

En dépit de la part très faible qu'assure actuellement la navigation sur le Sénégal dans les trafics intérieurs et inter-Etats, le fleuve Sénégal, même dans son état actuel, représente une importante voie de transport pour les Etats membres de 1'C.M.V.S.

Son eménagement paraettre une desserte quasi maritime des régions traversées, ce qui représente un atout considérable pour toutes les régions riveraines et en particulier pour le Hali qui ne dispose pas d'accès direct à la mer.

L'utilisation du fleuve comma voie de transport est un moyen d'échange moderne, efficace et peu coûteux. Elle permet l'abaissement des coûts de transports, l'intensification des échanges et le mise en exploitation de nouvelles ressources minières ou de produits de faible valeur ne pouvant supporter des coûts de transport élevés.

3.1. - Perspectives de développement du trafic sur le Sénégal.

Le caractère intégré et multinational de l'aménagement du Sénégal doit provoquer un développement économique, industriel et agricole des régions riveraines ; ca qui permettra una intensification des échanges et un accroissement considérable du trafic sur le flauve et des économies de frais de transport qui doivent en résulter.

3.1.1. - Développement du trefic -

3.1.1.1. - Le trafic actuel sur le fleuve no dépasse pas 25.000 Tonnes. Après s'être progressivement élevé de 14.000 Tonnes en 1953 à 25.000 Tonnes en 1961, il plafonne depuis lors entre 20 et 25.000 Tonnes avec parfois une tendance à la regression.

Cette stagnation est due essentiellement à l'absence de débouché maritime valable, à la limitation de la durée de navigation et du tonnege des bateaux, aux mauvaises limisons entre la flauve et les autres modes de transport terrestres et à la structure du commerce intérieur et extérieur des Etats.

Mais lorsque certaines dispositions que nous verrons plus loin seront prises, le trafic de marchandises sur le fleuve croîtra rapidement et pourre atteindre 200.000 Tonnes dans la promière phase et 350.000 T. en seconde phase. Le transport des minerais provoquerait un trafic beauplus plus important dont le volume n'est pas estiné faute d'éléments de base.

Le volume du trafic de marchandises calculé par le Projet est le suivant : (1)

	Volume du Trafic en Tonnes		
! 1	Fin de la lare Phase	Fin de 15 25 Phase	
SENEGAL !	72.300	! ! 124.000	
MAURITANIE	39.900	I 5台。000	
NALI !	105.000	1 105.000	
TOTAL	217.700	: : 373.000	
1		I I	

3.1.1.2. - Trafic Passagers.

Lorsque le fleuve sera doté de bateaux adaptés et plus rapides, les calculs effectués permettent d'espérar pour les années à vanir un trafic annuel de passagers de l'ordre de 25.300 voyageurs en première phase pour atteindre 60.000 voyageurs lors de la seconde phase; les statistiques de 1966 relèvent un trafic de 11.800 passagers.

.../ ...

^{(1) ~} G.F.V.M. Rapport technico-économique sur la développement des transports sur le fleuve Sénégal.

3.7. - Economies résultant de l'utilisation du flauve comme voie de transport des marchandises.

L'utilisation du fleuve pour la transport des volumes de marchandises prévus exercere des effets (conomiques importants pour les pays de 1'0.M.V.S.

Les économies annualles réalisables par rapport aux autres modes de transport caraient de l'ordre de 850 Millions de francs CFA lors de la promière phase et 1.360 Millions de francs pour la seconde phase.

La répartition de ces áconomies par pays solon l'expert en transport du Projet est donnée au tableau ci-après : (1).

Economie annuelle (en Millions de F.CFA).

!	Fin do la 1èra phose	Fin do la 23 phase
! !	//2 /	!!! 7(0.0
Marchendisas maliannas	443,4	768,0
Harchandises mouritaniennes	130,2	169,0
Marchandises sénágalaises ! !	203,1	420,0 !
TOTAL !	0.56,7	1.357,0
1		<u>.</u> !

L'importance de ces bénéfices permattrait de faire des investissements importants et rentables dans l'organisation des transports fluvieux.

.../...

^{(1) -} CF. VN PONERANTSEV. "Rapport technico-Aconomique sur le développement des transports sur le fleuve Sénégal.

Solon lus colculs approximatifs affectués, ces investissaments seront de l'ordre de 10 Millierds de F. SFA, les dépenses relatives à l'acquisition de la flotte non comprises.

3.3. - La Flotte -

0.3.1. - Etat Actual de 1/ flotte -

Le trafic de marchandises et de passagers sur le fleuve Sémégal s'effectue par les moyens ci-après :

- la flotto de la Compagnio des Massageries du Sémégal,
- la flotte de la République du Fali,
- la flotto de la Société Mouritonienne de Movigation
- les potits inteaux appartement à des particuliers.

Les caractéristiques de cette flotte dont la empedité ennuelle de transport dans l'état actuel du flauve est de l'ordre de 40 à 50.000 T de marchandises durant la période navigable, sont les suivantes :

Caractéristiques de la flotte en exploitation sur la flouve Sénégal.

	Puissance		Onposit4	! Dino:	nsions	tirant d'	Croux
Nom du Batasu	cn	วิวธรา-	on char-			ပ ုံး en	SS
	gy.	Sone	ge T.	Long.	Lorgaur	charge on	m
		!	!	?	!	! ⁽²⁾ !	
			! 			 	
	Í	!	!	ì	!	! !	
	!	<u>!</u>	<u> </u>	!	!	!	
		•	: !	!	[! !	
I - Flotta	do la Cie	des liess	ngorias du	Sámira-1	٥		
\							
- Bateau "Bou El Mog-		!	!	!	!	! 1	
dad''	9 500	! 400	! 150	51,0	! 10,0	! 2,25 !	1,80
- Péniche sans moteur		!	• !	!	!	. : ! !	
DIOUARA	-	! -	! 200	1 36,0	! 5,0	1,60 !	2,20
- 2 péniches sons		<u>.</u>	! ?	<u>.</u> 1	<u>.</u> ?	!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!	
motour.		! -	. 50	23,0	. 5,0	. 0,50 !	1,10
'		!	!	!	!	!!	
II - Flotte	do la Soc	lété Naur	itomianno (de Havig	ation.		
Gholone	is automot	ours.					
"Aloum El Atrouss	30	!	130	! 35,C	! 3,8	1,30 !	
"//leg"	150	! !	1	! ! 35,0		! 1,50 !	
"Kiffe"	20	· !	 ! so	20,0	2,0	1,20	
CLIE;		!	!	!	!	! -, 2.0 !	
III ~ Flotte	e de la Ré	oublique :	du Cali.				
	×	9					
Remorqueur	100		! -	25,0	! 1, 4	0,60	
2 barges sans noteur	· -		! 60	. 25,0	! 6,5	9,50	
	!	!	!	Ī	?	!	
IV - Flotte	de Er. AL	EZAND.					
Cheland	! 100 !	! -			! 6,5	1,35 1	•
Chaland	100	· !	50 !	! 2C,0	3,2	1,15	
!	<u>!</u>	!	!	!	Ţ	!!!	
;	: 	!	 	; 	; 	11	

Cetto flotte, souvent inadeptés no répond pas toujours aux conditions optima que deivent réunir les bateaux destinés à la navigation sur le fleuve Sénégal.

3.3.2. - Principales caractáristiques des battaux recommendés pour la navigation sur la Sánégal.

Les calculs effectués par l'Expert en transports fluviaux du Projet dans son rapport intitulé "Justification technico-économique des bateaux recommandés pour acquisition et exploitation expérimentale sur le fleuve Sénégal" montrent que, dans l'état actuel du fleuve :

- la bateau de navigation intérieure la mioux adapté pour le flauve Sénégal est un cargo automoteur fluvial ayant une capacité de charge de 350 T. avec un tirant d'eau variant entre 1,2 et 1,3 m pouvant atteindre une vitesse en eau domaante et sous pleine charge, de 18 à 20 km/heure.
- le bateau de navigation mixte (fleuve-zone côtière de l'océan) devra être automoteur ayant una capacité de charge de l'ordre de 400 T. avec un tirant d'eau de 1,2 à 1,4 m et une vitesse en eau dormante sous pleine charge de 18 à 22 km/houre.

Ces bateaux devront être équipés d'une grue électrique mobile à rotation totale dont la capacité de charge aut de 2,5 T. à une portée de la flèche de 5 à 7 m et de 1,3 T à une portée de la flèche de 7 à 14 m.

- le bateau de passagers devra être caractérisé par une grande vitesse de croisière (de l'ordre de 40 km/h) et un faible tirant d'eau (0,40 m) pouvant transporter 50 à 60 passagers.

Les bateaux suggérés devront être expérimentés sur le fleuve pour permettre de dégager les recommandations définitives.

3.3.3. - L'importance de la flotte et son coût.

Le nombre d'unités de la flotte nécessaire pour assurer le transport des marchandises estimées pour chacune des deux phases est indiqué dans le tableau ci-après :

Désignation		l 2 l Phase Ebra d'unit4s
- Cargos fluviaux ayant une capacitá de charge de l'ordre de 250 à 300 T.	! ! ! 35 à 40 !	! ! ! 55 à 65
- Bateaux de navigation mixte ayant une capacité de charge de l'ordre de 400 T.	; ! ! !	; ! ! 7 !

Le coût approximatif d'accuisition de la flotte s'élèverait environ à 800 Millions de F.CFA en première phose auxquels il faudre ajouter 500 millions pour 1- 2 has phose.

3.6. - Ligisons entre le fleuve et les autres modes de transport.

3.4.1. - Licisons fluvio-maritimes.

L'absence de débouché maritime valable est un handicap sérieux au développement du trafic sur le fleuve.

Le Port de Saint-Louis connaît actuellement un trafic maritime pratiquement nul. Cette absance de trafic est due assentiellement à :

- La barre à l'embouchure du Sénégal qui limite considérablement les possibilités d'accès de l'océan au fleuve. En effet les hauteurs d'eau y varient considérablement suivant les suisons et selon l'état de la mer, de sorte qu'en définitive seuls les navires de mer d'un tirant d'eau maximum de 2,60 m peuvent le passer dans des conditions de sécurité acceptables.
- La présence du Pont Faidherbe, ouvrage ancien dont les conditions d'utilisation gênent beaucoup le passage des bataaux de l'amont vers l'aval et vice versa, l'ouverture de la travée tournant se faisant uniquement la nuit et avec présvis en raison de l'interruption de l'elimentation en eau de la ville.

La jonction entre la navigation maritime et la navigation fluviale apparait come una nécessité vitale pour le développement du trafic sur le Sénégal.

Au fur et à mesure du développement du trafic (fin de la première phase), il sera nécessaire de procéder au transbordement des marchandises dans un port à l'embouchure du fleuve. Cette réalisation sera non seulement justifiée par l'importance du trafic marchandises mais aussi du fait de la grande richesse en poissons des eaux littorales de Saint-Louis.

Les études entreprises à cet effet montrent qu'il est techniquement possible de construire dans le région de Saint-Louis des installations portuaires abritées pour le transbordement des marchandises entre les navires de mer et les bateaux fluviaux.

Ces installations peuvent être réalisées soit directement sur la côte en les abritant de la houle, soit en construisant un nouveau chenal d'entrée à travers la langue de Barbarie avec les installations de trans-bordement placées à l'intérieur même de l'estuaire.

Vais la réalisation de ce grand ouvrage cui nécessitera un investissement important de l'ordre de 5 l'illiards de francs GFA ne pourra se faire que lorsque le développement du tralia pourra le justifier économiquement.

Cependant, il convient dèc la primière place de développement du trafic de déterminer les systèmes les plus appropriés pour assurer le passage des marchandises venant de l'océan vers le fleuve et vice verse. Ces systèmes initiaux devraient avoir des coûts de réalisation peu élevés.

Les différents systèmes possibles sont :

- l'Organisation du transbordement des marchandises des bateaux de mer macrés au large de l'embouchure sur des cargos fluvieux à l'aide d'allèges qui font la pavette.
- L'utilisation des bateaux de navigation mixte (fleuve-zone côtière de l'océan). Cas inteaux contribueront afficacement à l'animation du trafic fluvial.

les deux systèmes pouvent ôtre combinés.

3.4.2. - <u>Litisons avec les autres moyens de transports</u> terrestres.

Les scules escales desservies par la Chanin de Fer sont Saint-Louis, Kayes et Ambidédi. L'organisation du transbordement des marchandises du fleuve au chemin de fer et vice versa est possible en ces escales ; mais elle se heurte à la fois aux coûts des ruptures de charge et à l'inzdaptation des tarifs ferrovinires.

A Saint-Louis la voie ferrée Dakar-Saint-Louis s'achive à SOR sur la rive gauche alors que les installations portuaires se trouvent actuellement sur l'île de Saint-Louis sur la rive droite. Le coût des menutentions prohibitif entre les wagons et les bateaux (300 à 500 F/T.) a pour effet d'éliminer dans certains cas le transport mixte rail-fleuve) au profit d'un transport en droiture par la route, même si cette dernière solution est plus onéreuse alors que le chemin de fer et la flotte fluviale offrent des capacités de transport inemployées.

A Kayes, autre extrémité de la section navigable du fleuve, la situation est en apparence meilleure car il y existe une dérivation de la ligne Dakar-Bamako qui longe les deux hangars eménagés sur l'escale.

Unis cette fois, la difficulté est d'ordre tarifaire car la tarification de la Régie Unlienne des Chemins de Fer est établie de telle sorte que les tarifs des régimes national et international s'écuilibrent sur une distance de 1.200 Kms (Dakar-Bamako).

3.4.2.1. - Liaison ovec la route.

Les escales de Rosso (Mauritanie) et de Richard-Toll, Dagana, Matam (Sénégal) sont desservies par des routes bitumées carossables pendant toute l'année.

Toutes les autres escales ne sont accessibles que par des pistes qui sont parfois impraticables pendant la saison des pluies.

3.5. - Equipement des escales.

Les principales escales sur le fleuve Génégal se caractérisent par l'insuffisance de leurs équipements.

Scules les escales de Saint-Louis, Rosso, Richard-Toll et Podor possèdent des quais qui permettent l'accostage toute l'année des bateaux actuellement exploités sur le fleuve. Unis aucune escale ne possède d'engin de levage; les menutentions se faisant manuellement, les rendements sont très faibles.

Le tableau ci-après donne une indication sommaire des installations existentes aux principales escales.

! ! ! Nom de l'escale ! !	Distance de St-Louispar le fleuve en km	Torritoire de l'es- cale.	! ! !! !! !! !! !! !! !!
! ! - Saint-Louis !	! ! G !	Rp. du Sénégal	Cuai et magasia, atelier de réparation et slip en mauvais état.
! - Rosso	! 132	! R.I.I.	! ! Quai à deux niveaux et magasin! !
! - Richard-Toll	! 1/45	Rp. du Sénégal	Ouei
! - Dagana	! ! 165	Rp. du Sénégal	Pas d'installation
! - Podor	! 267 !	Rp. du Sénégal	! Quai
! ! - Boghé	1 380	Rololo	! Pas d'installation !
! - Kaédi !	! ! 502 !	R.I.C.	Quai accessible en hautes eaux terre-plein et magasin.
! ! - Natan	! ! 623	! !Rp. du Sénégal !	! ! Cuai !
! - Bakel	! 79.5	Rp. du Séπégel	Pas d'installation
! ! - Ambidédi !	! ! 850	! !Ep. du HALI !	
! - Kayes	! 524	Rp. du MALI	Pente douce et deux magasins.
! ! !	! !		
! !	î !	<u> </u>	

Le schéma d'amélioration et de développement des escales portuaires prévoit :

- la construction d'installations portugires aux escales qui en sont dépourvues (Dagana, Boghé, et Bakel).
- Aménagement et extension de toutes les autres escales (Rosso, Richard-Toll, Podor, Kaédi et Hataa).
- Acquisition de matériel de manutantion simplifié
- Aménagement des commodités pour les passagers.

Le schéma prévoit aussi la réalisation de quais pétroliers à Rosso, et Richard-Toll, minsi que des aménagements pour la réception, le stockage, le futage et la distribution des produits pétroliers.

Le coût approximatif des constructions et améliorations des 8 escales s'élève à 458,5 Hillians de Francs CVA pour la première phase et 1.163 Millians de F.CFA pour l'ensemble des deux phases.

3.5. - Conditions de navigabilité -

Les études hydrologiques effectuées montrent que la fleuve Sénégal, même dans son état actuel, représente une importante voie de transport réunissant des conditions de navigabilité relativement favorables. En effet, le tronçon Embouchure-Boghé (400 km) environ est pratiquement navigable pendant toute l'année avec des fonds minimeux de l'ordre de 1 m. Les mêmes profondeurs sont observées jusqu'à Ambidédi (900 km environ), pendant 170 jours et jusqu'à Knyes (940 km) pendant 120 jours. Le durée de la navigation est fonction des caractéristiques hydrologiques de l'année.

Le développement de la navigation sur le fleuve est gêné par la présence sur le tronçon navigable de 53 seuils dont 8 rocheux ou sableuxrocheux et 47 sableux. La quasi totalité des seuils (47 sur 53) se trouve sur le tronçon en amont de Boghé. Le tronçon Ambidédi-Kayes où existent des offleurements rocheux au-dessus desquels reposent des callloum est considéré comme le plus difficile pour la mavigation.

En outre, le balisage sur le fleuve Sénégal construit par la Mission du Capitaine Fromaget (1906-1908), n'e jamais subi de sérieuses modifications ni dans sa composition, ni dans son principe. Constitué de 400 signaux exclusivement côtiers, il crée certaines facilités pour la navigation des battaux en période des niveaux relativement hauts, mais il est pratiquement inutile pour la navigation de nuit.

L'absence presque totale des signaux flottants ne permet pas l'utilisation complète des fonds naturels du chenal au moment des basses eaux, ce qui diminue par conséquent la durée du la période navigable.

Enfin, l'aspect extérieur des signaux diffère fondamentalement de celui mondialement adopté pour la navigation sur les voies d'eau intérieures.

La réalisation de certains travaux sur la voie navigable augmentera considérablement la période de navigation sur la tronçon amont de Boghé tout en permettent une navigation pendant toute l'année jusqu'à Boghé avec des tirants d'eau de 1,20 m.

En outre, la régularisation du débit du flauve combinée avec l'exécution des travaux d'approfondissement du lit et la construction d'ouvrages de rectification (épis) permettront d'assurer la navigation pendant toute l'année de l'embouchure à Kayes.

Pour l'amélioration du chenal navigable il sero nécessaire d'entreprendre des travaux de balisage, de dragage, de drainage de dynamitage, de nettoyage du lit et de rectification du chenal.

Le balisage combiné avec certains travoux sur la voie navigable représentent les premières dispositions qu'il convient de prendre lors de la première phase de développement du trafic pour créér des conditions de navigation sûres.

Le montant globel des investissements correspondant au programme maximum prévu pour le 2 ime phase de développement du transport sur le fleuve Sénégal s'élèverait à 1.200 Millions de france CFA en T.T.C.

Mais il scrait judicieux de procéder à l'eménagement par étape de la voie fluviale en tenent compte du rythme de développement des transports fluviaux.

La réalisation du programme minimum nécessitera un investissement de l'ordre de 242 Hillions de F.CFA en hors taxe ce qui correspond environ à 300 Hillions de F.CFA en T.T.G.

Cet investissement permettre le réalisation des travaux et l'acquisition des équipements suivents :

- construction du balisage réflichissant sur tout le tronçon mavigable ;
- acquisition de la flotte nécessaire pour un convei de dragage dont l'exploitation par le service chargé de l'eménagement de la voie fluviele permettre d'accroître les fonds sur les seuils;
- construction des ouvrages de rectification sur les seuils de Kopé et de M'Gorel en vue d'assurer des fonds stables de 1,5 m pendant toute l'année sur le tronçon Embauchure-Boghé;
- réalisation des gros travaux de déroctage sur le seuil de H'Gorel;
- acquisition de vedettes, d'équipement et d'instruments nécessaires pour une équipe de recherches;
- renouvellement des bateaux de service pour l'entretien du balisage.

Les frais d'exploitation annuels dus à l'entretien de la voie d'eau s'élèveraient à 96,6 Uillions de francs CFA en première étape pour atteindre 131,6 Uillions de F.CFA lors de la deuxième étape.

3.7. - Influence des constructions de berrages sur la navigation.

3.7.1. - Barrage de Hamantali.

Les calculs práliminaires effectués par le Projet révèlent que la régularisation du débit du fleuve à 300 m3/s à Bakel par la construction d'un barrage dans le haut bassin (Canantali) améliorera sonsiblement les conditions de navigation qui sera ainsi rendue possible pendant toute l'année, sur la tronçon Embouchura-Kayes avec des fonds minima de 1 à 1,20 m.

Une telle régularisation permettrait également une réduction des frais d'emploitation annuelle de la flotte de l'ordre de 370 Willions de Francs CFA et des investissements dans la flotte d'environ 600 millions de Francs CFA par rapport à ceux nécessaires pour le transport sur le fleuve dans son état naturel.

La réalisation de tels bénéfices permettrait à la navigation de consentir une somme de l'ordre de 3,5 à 4 Milliards de Francs CFA environ à l'amortissement des investissements nécessaires pour la construction du barrage régulateur dans l'hypothèse d'une durée d'amortissement de 10 ans.

3.7.2. - Barrage du Delta -

La construction d'un barrage dans la Delta aura par contre des effets différents sur les conditions de la navigation.

En effet, la retenue d'enu n'influencera pratiquement pas la navigation sur le tronçon aval (Embouchure-Boghé) qui est caractérisé par la présence de fonds navigables pendant toute l'année.

L'ouvrage devra comporter obligatoirement la réalisation d'une écluse qui en accroîtra le coût. De plus l'immobilisation des bateaux lors des manoeuvres nécessaires pour la passage de l'écluse entrainera l'augmentation des frais d'exploitation de la flotte.

3.8. - Organisation des Transports sur la Sánágal -

Il no servirait à rien d'entreprendre toutes les médiorations recommandées sur la flauve Sémégal concernant la voie d'enu, les escales portunires et les différentes linisons avec les nutres modes de transport si une réforme profonde de l'exploitation n'était pas catreprise en vue de donner à la batellerie sa pleine efficacité.

La réunion des l'inistres des Transports du 4 Juin 1970 tenue à Dakar a recommandé, à ce propes, le création d'une compagnie inter-Etats de transport fluvial sur le Sénégal. Cette recommandation a été approuvée par le Conseil des Ministres de l'OERS à sa session tenue à Bemako en Janvier 1971.

Gette Société nurait pour objet de donner des bases stables et de réaliser une cohésion des moyens disponibles pour l'exploitation de le novigation fluviale sur le Sénégal.

La Société pourrait grouper d'une part les Gouvernements des Pays Membres de 1'0.%.V.S. et d'autre part les groupements et entreprises possesseurs ou détenteurs du matériel fluvial et éventuellement de cabotage maritime, ainsi que des installations à terre, utilisables pour la bonne exploitation de la navigation de commerce sur la fleuve.

IV - PRINCIPALES RECOMMENDATIONS

L'utilisation du fleuve Sénégal comme voie importante de transport de marchandises nécessite la réalisation de certains aménagements et l'adoption de certaines mesures de nature à favoriser le développement du trafic fluvial.

Les dispositions à prendre eu cours de chacume des phases de développement du trefic doivent tendre à :

- allonger en durée annuelle et en distance les possibilités de navigation sur le Sénégal,
- améliorer les conditions de la navigation ;
- fixer les tonnages encore disponibles et inciter les régions riveraines à utiliser de plus en plus la navigation fluviale pour le transport de leurs marchandises et produits;
- coordonner les opérations de transport à leux différents stades
- mettre en place les structures d'accueil nécessaires.

Ainsi, au cours de chacune des phases d'aménagement du fleuve Sénégal, comme voie de transport, il sera nécessaire d'entreprendre des travaux dont l'importance devra tenir compte du développement du trafic.

4.1. - Travaux à réaliser au cours de la première phase -

La première phase d'anélioration des conditions de navigation sur le Sénégal, prévue pour une durée de 4 à 5 ans, devra permettre d'atteindre un trafic annuel allant jusqu'à 200 000 Tonnes.

Au cours de cette phase, il convient de réaliser, à coût réduit, les travaux permettant l'organisation du transport de marchandises en transit.

4.1.1. - Amélioration de la liaison fleuve-océan -

Elle peut être réalisée par l'organisation du transbordement des marchandises au large de l'embouchure du fleuve, des océaniques sur les bateaux fluviaux et vice-versa. Cette opération provisoire (avant la construction du port) pourre être essurée au moyen d'un quai simple à l'embouchure et d'allèges pouvant franchir le barre et sortir en mer.

L'acquisition de bateaux de navigation mixte (fleuve-zone côtière de l'océan) contribuera aussi efficacement à l'animation du trafic fluvial.

4.1.2. - Décménagement des escales de Kayes et Ambidédi.

Les escales de Kayes et Ambidédidevront être réménagées et équipées pour permettre d'assurer la manutention des marchandises en transit.

4.1.3. - Auénagement des autres escales portuaires -

Les travaux d'anémagement les plus importants sur les escales du fleuve devront porter en première phase sur celles de Boghé, Kaédi et Bakel. Sur les autres escales il devra être procédé à de petits amémagements qui auront pour but de faciliter les opérations de manutention, de prévoir des aires de stockage couverts et découverts et de faciliter le pardiennage des marchandises.

Les principales améliorations à apporter aux escales sont :

4.1.3.1. - Escale de Rosso -

- aménagement et extention du magasin existant,
- extention et amémagement de la planimétrie du territoire de l'escala afin d'établir des accls aux chargeurs, ainsi que des paliers au niveau des caisses des camions pour les opérations de manutention,
- construction du prisme en pierre,
- construction d'un poste de contrôle, des toilettes et de la clôture,
- installation du réseau d'alimentation en eau et du groupe électrogène.

4,1.3.2. - Escalo de Richard-Toll -

- remise en état du transporteur,
- construction du magasin pour les marchandises,
- aménagement du territoire de l'escale (asphaltage).

4.1.3.3. - Escale de Dagana -

- travaux de planaga du territoire,
- réfection du quai existant,
- asphaltage et gravillonnage des terre-plains,
- construction de clôtures
- réalisation des réseaux en eau et électricité.

4.1.3.4. - Escale de Podor -

- bitumage en bi-couches du torre-plein et de la voie d'occès,
- acquisition et remise en état d'un batiment devant servir de magasin,
- acquisition et remise en état d'un batiment pour la direction et l'abri des passagers.

4.1.3.5. - Escale de Boghé -

- construction des quais d'accostage (3 nivenux)
- remblayage du territoire at pavage des talus ,
- revêtement en bitume des passages des camions et des chariots álevateurs
- revêtement en graviers des terre-pleins inondables
- construction d'un magasin de stockage de marchandises et de commodités pour les travailleurs et passagers,
- installation d'un groupe électrogène provisoire de 5 à 6 KW.

4.1.3.6. - Escale de Kaédi -

- construction de quei permettant l'accostage et l'amarrage des bateaux quelque soit le niveau d'anu du flouve;
- remblais du territoire du port et pavage des talus,
- asphaltage des passages de voitures et gravillonnage des surfaces submersibles,

- reconstruction du magasin et aménagement de commodités
- alimentation en eau et électricité de l'escale.

4.3.1.7. - Escale de Matam -

- remblais du territoire
- construction d'un mogasin et d'un poste de garde
- alimentation en énergie électrique
- bitumage du terre-plein à marchandises.

4.1.3.8. - Escale de Bakel -

- exécution des travaux de terrassement,
- construction des quais,
- revêtement de bitume d'une partie du territoire et des routes d'accès,
- revêtement de graviers des terra-pleins inondables
- construction d'un magasin couvert.

La construction des pavillons de passagers et des autres facilités ne dépend pas des étapes d'aménagement des escales et pourrait être résolue dès que les besoins s'en feront sentir.

4.1.4. - Ateliers de réparation -

Le programme des aménagements comprend en outre l'implantation d'ateliers de réparation et d'entretien de la flotte. La construction de ces ateliers devra être achevée au cours de la deuxième phase.

4.1.5. - Amélioration du chenal navigable -

Lors de la première étape il conviendrait de randre toute l'année accessible à la batellerie en exploitation sur le Sénégal, l'escale de Kaédi principal centre industriel fluvial de la Hauritanie.

4.1.5.1. - Travaux sur le lit du fleuve -

Des travaux relativement modestes ayant pour objet l'élimination totale ou partielle des seuils limitant la navigation permettrait d'atteindre cet objectif.

Le sauil de Kerr (PK 525) qui constitue un obstacle de quelque importance pourra nécessiter au préalable des études en laboratoire sur modèle physique.

Pour les autres seuils les caractéristiques nécessaires pourraient être obtenues grâce aux aménagements suivants :

- 1 déroctage et dragage sur les seuils les plus gênants (Mafou, N'Gorel Demet, Cascas, Dioudé Diabé, Kerr...) pour réaliser des passes de 20 m de largeur au moins avec 250 m de rayon de courbure minimum et une profondeur sous l'étiage de 1,50 m en aval de Boghé et 1,20 m en amont.
- 2 construction d'ouvrages de rectification sur les seulls de Kopé et de M'Gorel en vue d'assurer des fonds stables de 1,5 m pendant toute l'année.

4.1.5.2. - Balisage et corte nautique -

Le nouveau système de balisage devra être en partie mis en place. Il comportera l'installation de 205 à 270 signaux côtiers et de 165 à 360 signaux flottants qui pourront être recouverts de matière réflichissante.

Un service de balisage qui comportera 3 brigades (Saint-Louis, Kaédi, et Kayes) devra être mis en place.

L'édition de la 2 ème partie de la carte nautique, couvrant le secteur Boghé-Kayes devra être réalisée. Elle nécessitera l'exécution du levé complet du lit du fleuve pour l'établissement des plans au 1/5 000 et 1/10 000.

Coût approximacif des travaux à réaliser au cours de la première phase d'aménagement du fleuve.

En Hillions de F.CFA.

Nºs	Désignation	Coût des tra vaux de la lère phase	Coût des traveux dans l'imaédiat
!		!	
! 1 ! ! 1 !	Amálioration de la liaison fluvio-maritime (disposition provisoire pour le transbordement de marchandises)	3 5C	200
! 2 !	Aménagement à Knyes et Ambidédi pour le transbordement des marchandises	500	150
! !	Aménagement des escales -construction et développement-	460	150
! !	Ateliers de réparation des bateaux	200 ,	100
! 5	Amélioration du chenci navigable :	7	
!	- construction du balisage	! 150	! 70 !
! ! ! !	- lové hydrographique du flouve sur le tronçon Boghé-Kayes (570 km) et édition du 2 àme tronçon de l'Atlas nautique	! ! ! 9C	! ! ! ! ! 90 !
! 6	Etudos, Recherches et Travaux Expérimentaux.	[[! !
!	- Projet d'exécution du port à l'embouchure	150	150
! ! !	- Travaux expérimentaux d'amélioration de plusieurs seuils	100	100
!	- Etude d'implantation d'ateliers de répara- tion des bateaux	5C	50
! 7 !	! Acquisition de la flotte!	900 !	200
[! !	TOTAUX	2.850	1.260
1]	!

4.2. - Travaux à réaliser au cours de la 2ême phase -

Au cours de la 2è phase, les projets étudiés lors de la première phase devront être réalisés pour aboutir à un aménagement complet du fleuve comme voie de transport sans la régularisation de son débit et permettre un trafic de marchandises de l'ordre de 350 000 Tonnes.

4.2.1. - Liaison fluvio-maritime -

Le complexe portuaire (port de commerce et de pêche) devant permettre le transbordement annual de 290 000 Tonnes de marchandises devra être construit et équipé dans la région de 1'Embouchure.

4.2.2. - Port de Kayes -

A Kayes il devre être construit et équipé un port fluvial pouvant assurer un trafic annuel de l'ordre de 190 000 à 200 000 Tonnes.

4.2.3. - Les escales portuaires -

- Toutes les dispositions prévues pour les différentes escales devront être réalisées pour la monutention, le stockage et le gardiennage des marchandises
- En outre, il devre être construit les commodités pour le bon fonctionnement des escales et des aménagements pour les passagers
- Il est envisagé pour assurer la livraison des produits pétroliers dans les escales, l'établissement de deux dépôts d'hydrocarbures à Rosso et à Richard-Toll.

Ces dépôts comporteront des aménagements permettant d'assurer la réception, l'emmagasinage et l'expédition en fûts des produits pétroliers liquides en vrac arrivant des cargos citernes vers les autres escales.

4.2.4. - Ateliers de réparation -

L'implantation des ateliers de réparation commencéelors de la première phase devra être achevée pour permettre d'assurer l'entretion et les réparations de toute la flotte.

4.5. - Travoux sur le chonal navigable -

- l'ensemble des traveux de dragage, de déroctage et de rectification des seuils devront être poursuivis et achevés en vue d'assurer des fonds stables ayant des tirants d'eau de 1,20 m en amont de Boghé et 1,50 m en aval avec un débit de 150 m3/s à Bakel.
- la mise en place du balisage et son équipement complet en signaux éclairés devra être exécutée de manière à assurer le sécurité de la navigation de jour et de nuit.

Coût Approximatif des traveux au cours de la 2 àme phose d'aménagement du flauve.

En Millions de Francs CFA.

! ! ! !	Désignation des travaux	Coût des tra- vaux de la 2 à phase.
1 !	Construction du port à l'Embouchure	! ! 6 000 *
2 !	Construction du port de Kayes	1 000
3 !	Construction et aménagement des escales	! ! 700
نه ! !	Atelier de réparation des bateaux	100
5 !!	Travaux sur le chenal navigable (balisage lumi- neux et amélioration des seuils)	! ! 510
6 !	Acquisition de la flotte	500
9: 9: 1:	TOTAL	3 910

^{*} Ce chiffre couvre les aménagements nécessaires pour l'organisation du port de pâche.

- CONCLUSION -

Les études de préinvestissement entreprises par le Projet Régional 86 financé conjointement par le PNUD et les Etats Nembres de l'OERS montrent que le fleuve Sénégal peut constituer dans l'avenir un puissant instrument d'intégration économique et de développement des Etats concernés.

Les possibilités de navigation actuellament limitées, peuvent se développer dans des proportions considérables si certaines dispositions portant tant sur l'infrastructure et la superstructure que sur l'organisation des transports sont prises.

Dans une première étape, la réalisation à coût réduit des mesures indiquées permettront une relance de la navigation et pourrait porter le tonnage transporté annuellement de 25 000 T, à 200 000 T.

La réalisation des travaux prévus pour la seconde phase permettra d'accroître le trafic annuel jusqu'à 350 000 Tonnes de marchandises et cela dans les conditions de débit natural du fleuve.

La mise en ocuvre de l'ensemble de ces dispositions contribuera efficacement au développement des régions riversines et au renforcement de la coopération entre les Etats Hembres qui en tireront le plus grand profit.

A M M E M E

LISTE DES ETUDES EFFECTUEES PAR LE PROJET REG.86 d'AVRIL 1968 à MARS 1972.

1.	v. pomerantsev) v. ivanov)	Appréciation préliminaire des Conditions de navigation et des frais de transports de marchandises sur la fleuve Sénégal après son aménagement.	Février	1969
^	VI TIMETON			1,0,
60	A. IAVMOA	Rapport sur les études hydrologiques du fleuve Sénégal. + 12 annexes	Juillet	1969
3.	V. POMERANTSEV	Rapport technico-économique sur le dé-		
		veloppement des transports sur le fleu- ve Sénégal.	Octobre	1969
4.	V. POMERANTSEV	Ropport technico-économique sur le dé- veloppement des transports sur le fleuve		
		Sénégal (Rapport de synthèse).	Octobre	1969
5.	V. KAMMERER	Ropport sur la visite des ports mariti- mes de quelques pays de l'Afrique Occi- dentale effectuée par un groupe d'Experts du Projet REG.86 du 12 au 27 Février 69	Février	1970
6.	A. MEGLITSKY	Notes préliminaires sur les changements des fonds à l'embouchure du fleuve Sénégal	liars	1970
7.	V. POMERANTSEV	Justification technico-économique des bateaux recommandés pour acquisition et exploitation expérimentals sur le flauve Sénégal.	Août	1970